

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 41** Subvention (184.125 euros) et avenant à convention avec l'association L'étoile du Nord (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention du 30 décembre 2010 avec l'association L'étoile du nord 16 rue Georgette Agutte (18<sup>e</sup>) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association L'étoile du nord, 16 rue Georgette Agutte (18<sup>e</sup>), au titre de l'année 2011 est portée de 172.375 euros à 356.500 euros, dont 3.500 euros au titre du programme L'art pour grandir et 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement. D02076 ; SIMPA 16322 : 2011\_03128.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 184.125 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.